

Mandat de courtage pour particuliers

Mandat et procuration



entre	Nom, prénom	Téléphone / Mobile	
	Rue + n°	NPA	Lieu
	(ci-après « le donneur d'ordre »)		
et	golnsure SA, Gewerbestrasse 6, 6330 Cham (n° FINMA : F01502353)		
	(ci-après « golnsure » ou « courtier »)		

le contrat de service suivant est conclu :

Le mandant charge golnsure de vérifier et de surveiller l'ensemble des contrats d'assurance le concernant ou concernant les personnes vivant dans son foyer. Cette vérification porte sur l'exactitude et l'adéquation de l'étendue de la couverture, des taux de prime, de la conception des contrats et de leur coordination. La prestation comprend l'analyse complète des besoins en assurance du client, la demande d'offres et les conseils pour la conclusion éventuelle d'un contrat d'assurance. Les polices existantes font également l'objet d'une vérification régulière. Si nécessaire, le client reçoit des propositions de solutions écrites et bénéficie de conseils compétents et d'un accompagnement en cas de sinistre.

golnsure préserve les intérêts du mandant et est responsable des dommages résultant d'un manquement à son devoir de diligence. golnsure est en droit, après consultation du mandant, de résilier, modifier ou conclure de nouvelles assurances. En tant que courtier indépendant, golnsure préserve toujours les intérêts du mandant. Le choix de la couverture d'assurance, la signature des propositions et des contrats ainsi que le paiement des primes relèvent de la responsabilité du mandant.

Le client reste le preneur d'assurance et le débiteur des primes et est donc seul responsable du paiement des primes en temps et en heure. Le courtier ne se charge ni du recouvrement des primes, ni du règlement des sinistres, mais représente le client dans toutes les autres relations avec les compagnies d'assurance.

Le mandat de courtage et les services de golnsure sont gratuits pour le client. Les frais de travail et d'administration liés à ce mandat sont rémunérés par les compagnies d'assurance sous forme de courtages ou de commissions conformes aux usages du marché. golnsure représente le donneur d'ordre vis-à-vis des compagnies d'assurance, des autorités et des autres organismes compétents. Ce faisant, golnsure agit conformément aux obligations de diligence usuelles dans le secteur. En signant le présent mandat de courtage, le mandant renonce à toute commission. Un aperçu des rémunérations est disponible sur www.golnsure.ch/lisa-45b.

Le présent mandat de courtage remplace tout mandat de courtage existant et le mandant charge les compagnies d'assurance de transférer immédiatement tous les contrats et portefeuilles à golnsure pour gestion. Les dossiers (y compris la correspondance telle que les offres, les polices, les factures de primes, les rappels, la correspondance relative aux sinistres et autres) sont transmis par les compagnies d'assurance à golnsure. Les données que golnsure reçoit du mandant ou des compagnies d'assurance pour l'exécution de ce mandat sont soumises à l'obligation de confidentialité prévue par la législation sur la protection des données.

Le présent mandat de courtage entre en vigueur à sa signature, est conclu pour une durée indéterminée et reste valable jusqu'à sa résiliation écrite par l'une des parties. Le contrat est soumis au droit suisse. Le for juridique exclusif est Zoug, ou le domicile ou le siège social du mandant. La liste des personnes et des polices (annexe 1) est intégrée au présent contrat. Par sa signature, le mandant confirme avoir reçu et lu les informations destinées aux clients conformément à l'art. 45 LSA (annexe 2). La version actualisée de l'art. 45 LSA est disponible sur www.golnsure.ch/lisa-45.

Lieu, date

Signature du donneur d'ordre

Lieu, date

Signature golnsure SA

Mandat de courtage pour particuliers

Annexe 1 : Liste des personnes et des polices



Personnes vivant dans le même ménage

Ce mandat concerne d'autres personnes vivant dans le même ménage (membres de la famille, partenaire).

#	Person	Date de naissance	#	Person	Date de naissance
1)			2)		
3)			4)		
5)			6)		

Polices d'assurance

#	Compagnie d'assurances	Produit d'assurance	Numéro de police
1)			
2)			
3)			
4)			
5)			
6)			
7)			
8)			
9)			
10)			

goinsure décline toute responsabilité concernant les polices qui ne figurent pas dans cette liste. Les données relatives aux contrats d'assurance maladie sont fournies à titre informatif et dans le but d'identifier des possibilités d'optimisation.

Gestion de la correspondance

☐ Oui, je souhaite que toute la correspondance soit envoyée par e-mail à l'adresse suivante.

Courriel :

Mandat de courtage pour particuliers

Annexe 2 : Informations conformément à l'art. 45 de la loi sur le contrat d'assurance (LSA)



La société goinsure SA, Gewerbestrasse 6, 6330 Cham (ci-après « goinsure ») informe les preneurs d'assurance des éléments suivants, conformément aux exigences des articles 45, 45a et 45b de la loi allemande sur la surveillance des entreprises d'assurance (LSA).

Identité et adresse de goinsure

goinsure est un courtier en assurances indépendant, inscrit au registre des intermédiaires de la FINMA sous le numéro FO1502353. Il est donc tenu à une obligation de loyauté envers les preneurs d'assurance mandants (ci-après dénommés « clients ») et agit dans leur intérêt. goinsure courtise des contrats d'assurance dans toutes les branches d'assurance.

Informations sur la collaboration avec les assureurs

goinsure collabore avec des compagnies d'assurance sélectionnées (y compris des caisses d'assurance maladie) afin de conseiller au mieux ses clients et de leur proposer le contrat d'assurance souhaité. Les compagnies d'assurance avec lesquelles goinsure collabore sont indiquées sur notre site web. Les contrats de coopération conclus avec ces compagnies prévoient que goinsure perçoive une rémunération pour les contrats d'assurance négociés ou pour la gestion du portefeuille. goinsure reste toutefois libre de trouver la solution d'assurance la mieux adaptée au client. goinsure est uniquement au service des intérêts du client.

Prévention des conflits d'intérêts

goinsure prend toutes les précautions nécessaires pour éviter les conflits d'intérêts et s'engage à informer le client si cela s'avère impossible malgré toutes les mesures prises.

Informations sur l'indemnisation

goinsure n'est pas rémunérée directement par les clients pour les services fournis (conseil, demande et établissement d'offres, conclusion et gestion de polices d'assurance), mais perçoit une commission ou un courtage conforme aux usages du marché de la part des compagnies d'assurance pour les contrats d'assurance négociés. Les paramètres de base de ces rémunérations varient en fonction du secteur d'assurance et du travail fourni. Un aperçu de ces rémunérations est disponible sur www.goinsure.ch/vag-45b. À la demande du client, goinsure divulgue les montants perçus.

Informations concernant la protection des données

Toutes les données fournies par les clients ou des tiers (y compris les données personnelles sensibles) sont traitées de manière confidentielle par goinsure. L'utilisation et le traitement des données sont effectués dans le respect de la loi suisse sur la protection des données. Le traitement des données est limité à l'exercice et à l'exécution du courtage d'assurance concret, et sous forme anonymisée, à l'amélioration de nos services. Les données personnelles ne sont conservées que pendant la durée nécessaire à l'exécution des obligations contractuelles et légales de goinsure. Les clients ont le droit d'accéder aux données les concernant enregistrées et traitées par goinsure.

Formation initiale et continue ainsi que qualifications professionnelles

Tous les collaborateurs de goinsure chargés du courtage et du conseil sont enregistrés en tant que courtiers d'assurance et disposent des qualifications professionnelles nécessaires à l'exercice de leur activité. Ils suivent une formation initiale et continue conformément à l'art. 43 LSA. Des informations sur la formation initiale et continue des collaborateurs de goinsure peuvent être obtenues sur demande à l'adresse e-mail info@goinsure.ch.

Responsabilité et réclamations

goinsure assume la responsabilité en cas de faute, de négligence ou d'informations erronées de la part de ses conseillers à la clientèle et dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages résultant d'un manquement à son devoir de diligence professionnelle. Veuillez adresser vos éventuelles réclamations à M. Daniel Schürch (d.schuerch@goinsure.ch).